

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 23

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2017-103

Conseil Municipal du 20 Septembre 2017

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. BONNEAU.

OBJET : CONVENTION POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE VENAISON DU GRAND GIBIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la recrudescence de la tuberculose bovine dans plusieurs départements français

VU la nécessité de mettre en place depuis 2001, un réseau de surveillance épidémiologique nationale de la faune sauvage appelé SYLVATUB par le ministère de l'agriculture

VU la proposition de la fédération départementale des chasseurs de la Charente sur les conseils de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de mettre en place par le biais d'une convention, la mise en place de bacs de collecte pour le ramassage des viscères.

CONSIDÉRANT que la fédération des chasseurs de la Charente s'engage à financer les bacs de collecte ainsi que le financement des produits désinfectants nécessaire au nettoyage des bacs.

CONSIDÉRANT que cette convention relative à la gestion des déchets de venaison du grand gibier propose à la Municipalité d'assurer une quote-part du financement pour cette collecte à hauteur de 100€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

- autorise le Maire à signer la convention avec la fédération des chasseurs de la Charente pour la gestion des déchets de venaison du grand gibier et ainsi contribuer à cette mission sanitaire à hauteur de 100€ par an pour participer à la collecte des viscères.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE